

Exemple sommaire d'un standard contextualisé de Jordanie à la fin de 2013

Standard 6 : Suivi de protection de l'enfance – Des informations objectives et opportunes sur les préoccupations relatives à la protection de l'enfance sont recueillies de manière éthique et déclenchent ou alimentent systématiquement des activités de prévention et d'intervention.			
Qu'est-ce que cela signifie pour la Jordanie ?	Qu'est-ce qui est réaliste dans la pratique en Jordanie ?	Conseils clés supplémentaires pour la Jordanie (extraits seulement)	Vérification / Indicateurs
<p>Informations objectives : Se réfère à la <i>manière</i> dont l'information est recueillie, en utilisation des outils objectifs et la triangulation des informations, plutôt qu'à la personne qui recueille les informations.</p> <p>Informations opportunes : Peuvent être recueillies mensuellement dans les camps et les communautés d'accueil pour les rapports d'incidents ; et tous les quatre mois pour les rapports de situation.</p> <p>Préoccupations relatives à la protection de l'enfance : Incluront tous les types de préoccupations relatives à la protection de l'enfance pour les rapports d'incidents ; et cinq domaines pour le suivi de situation : travail des enfants, enfants séparés ou non-accompagnés, enfants précédemment associés aux forces ou groupes armés, violence contre les enfants et justice pour les enfants.</p> <p>Note : Il est plus difficile de réaliser des évaluations dans les communautés d'accueil que dans les camps. Toutefois, plus de 75% des réfugiés résident dans des communautés d'accueil. Les rapports sur des sujets tels que le recrutement</p>	<p>Actions prioritaires pour la Jordanie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les recherches existantes, les évaluations et la surveillance, ou les autres informations disponibles - Convenir des préoccupations à surveiller, y compris les définitions et les indicateurs - Procéder à des évaluations coordonnées en utilisant des outils convenus ; éviter autant que possible les évaluations spécifiques aux agences - Définir et convenir des rôles et des responsabilités des différents acteurs participant à la réalisation des évaluations au niveau du Groupe de travail pour la protection de l'enfance - Pour le suivi des incidents, travailler sur l'harmonisation des différents systèmes de suivi en protection de l'enfance : le système de surveillance gouvernemental, le CPIMS, GBVIMS, PROGRES et RAIS - Développer un protocole de partage d'informations entre les différents acteurs pour faciliter l'harmonisation des systèmes - Convenir de la ventilation des données en fonction de l'âge, du sexe, des préoccupations relatives à la protection de l'enfance, et du lieu - Avant toute collecte de données, former les personnes chargées de la collecte de données aux 	<p>Utiliser les systèmes de suivi existants en Jordanie (CPIMS et GBVIMS, système papier de la FPD, suivi national des cas NCFA, PROGRES, RAIS)</p> <p>Surveillance des frontières : Un grand nombre d'enfants et de familles vivent à la frontière entre la Syrie et la Jordanie. Ces enfants – et les risques auxquels ils peuvent être confrontés en matière de protection de l'enfance – ne sont pas pris en compte dans les initiatives d'évaluation, de suivi et d'intervention, car les agences humanitaires ont un accès limité à ces zones des deux côtés de la frontière.</p> <p>Références dans le pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures opérationnelles standardisées pages 79-81 - Évaluation 2012 ; Résultats de l'évaluation inter-agences sur la protection de l'enfance et la violence sexuelle dans le camp de réfugiés de Za'atari - Évaluation 2013 : Évaluation inter-agences sur la violence sexuelle et la protection de l'enfance parmi les réfugiés syriens en Jordanie, avec un accent sur le mariage précoce 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un cadre commun de suivi de la situation est en place, comprenant des indicateurs, des méthodes de collecte de données, et la fréquence de la collecte de données d'ici la mi-2014. 2. Les informations incluses dans les systèmes de suivi de la protection de l'enfance sont ventilées par âge, sexe, préoccupations relatives à la protection de l'enfance et lieu. 3. Les rapports d'incidents inter-agences sont effectués mensuellement. 4. Le 'suivi d'intervention' inter-agences est réalisé mensuellement au moyen d'informations sur les activités. 5. Les membres des groupes sectoriels de protection de l'enfance et de lutte contre la violence sexuelle feront rapport tous les trois mois sur les indicateurs du plan d'intervention régional.

d'enfants dans les forces et groupes armés, et la violence sexuelle, sont des sujets sensibles.

techniques d'entretien et aux Procédures opérationnelles standardisées

- TdR CAAC (Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés pour la Syrie en Jordanie)
- Plan d'intervention régional pour la Syrie